



COMITE DIRECTEUR

PROCES VERBAL N°1 DU 10 JUILLET 2023
MANDAT 2020-2024 - SAISON 2023 / 2024

SOUS LA PRESIDENCE de : M. Philippe PAULET

PRESENTS:

Mme DAVESNE Madeleine – MM. BOUGÉ Cédric - BUEB Anthony - CASTEL Frédéric - CETOJEVIC Ludovic - COTTRET Hervé - HASS Jean-Philippe - POUJOL Philippe – PRIEUR Aurélien - RAYBAUDI Éric - SIMON Pierre - VIGREUX Rodolphe

EN VISIO : M. PACHOLCZYK Jean-Marc

ASSISTENT : MM. AZIL Fabien, BEAUCHET Emmanuel, LEFEBVRE Jean-Pierre

EXCUSES : MM. AMRANE Karim, CHANDOURI Rachid et DUCHENE Didier

INFORMER

Le Président Philippe PAULET informe les membres du Comité Directeur des décès ayant touché la famille du football aubois ces dernières semaines :

- M. Michel GILLET, ancien Arbitre du District Aube de Football.
- M. Robert BOURLON, ex-Président ASSSRC, ex-membre du Comité Directeur du District Aube de Football.
Le Président Philippe PAULET et le Secrétaire Général Rodolphe VIGREUX étaient présents aux obsèques pour représenter le District.
- Père de M. Frédéric CASTEL, Président de la Commission Départementale d'Arbitrage.
- M. Didier MARION, ancien dirigeant du Melda.

Le Président Philippe PAULET et l'ensemble des membres du Comité Directeur présentent leurs condoléances attristées aux familles éprouvées par ces deuils.

ORGANISER

Le Président Philippe PAULET présente la nouvelle organisation professionnelle du District suite aux départs de plusieurs collaborateurs la saison dernière.

Celle-ci a débuté le 1^{er} juin par l'arrivée de Cédric BOUGÉ au pôle administratif et sera complétée par un deuxième poste en apprentissage.

Le fonctionnement précis sera affiné lorsque l'équipe des salariés sera effectivement en place courant août pour assurer une rentrée de qualité en septembre.

Philippe PAULET insiste sur le fait qu'à compter de la nouvelle saison, le District retrouve toute son efficacité professionnelle.

1/ INTERVENTIONS TECHNICIENS : FABIEN AZIL et EMMANUEL BEAUCHET

Emmanuel BEAUCHET nous soumet le bilan de ses actions depuis son arrivée.

Il commence par nous rappeler que son champ d'action est réparti sur 50% au niveau Ligue, et sur 25% sur chacun des districts Aube et Haute Marne.

Elle est ciblée : Détection – Perfectionnement ; Formation des Éducateurs ; Foot en Milieu Scolaire ; Accompagnement des Clubs.

Il poursuit son intervention par la mise en place d'un centre de perfectionnement U12 à U15 G à Foicy et Bar sur aube ainsi qu'une prévision sur le Nogentais.

Emmanuel BEAUCHET insiste sur la qualité des installations du site de Foicy, ainsi que sur celle de l'encadrement bénévole du centre (y compris pour les gardiens).

2 joueurs vont intégrer le Pôle Espoirs de Reims en septembre.

Des rassemblements U13, U14 et U15 ont été mis en place tout au long de la saison. Emmanuel BEAUCHET insiste sur l'idée que dans tous les clubs il y a 1 ou 2 bons joueurs à détecter et qu'il est essentiel pour eux de ne pas les rater.

Il poursuit en remerciant le District pour la dotation, très appréciée par les garçons, d'1 maillot à chaque gardien qui a participé à l'opération « Un jour je dépasserai Hugo ».

Il revient rapidement sur l'opération Foot en milieu scolaire qui, il faut le reconnaître, n'a pas rencontré le succès espéré.

Au contraire des finales UNSS organisées au Centre Sportif qui ont vu la participation de 400 jeunes sur une semaine de compétition avec le titre de vice-Championne de France décroché par la section Maie Curie.

Il conclut son propos en remerciant Fabien AZIL et Jean-Pierre LEFEBVRE côté salariés, et tout le Comité Directeur côté élus, pour l'accueil et l'accompagnement qui lui ont été réservés pour sa première année sur son nouveau poste.

Fabien AZIL prend ensuite la parole et procède au bilan de ses actions :

Le module « animatrice fédérale » a rencontré un succès mitigé avec 7 participantes ;

Il en est de même pour Octobre rose en collaboration avec l'ESTAC. Il faut aller plus loin dans la démarche lors de la prochaine édition le 21 octobre 2023.

Il poursuit par la création d'un championnat U13 Futsal qui lui a été un grand succès.

Il dresse ensuite le bilan de ses interventions dans les écoles primaires, du nouveau cycle de formation à mettre en place, de la création de 2 championnats de foot féminin...

Le rassemblement du foot en marchant doit être maintenu mais il faudrait maintenant procéder à la création de sections spécifiques dans les clubs.

Fabien AZIL conclut son intervention par la priorité de la saison à venir pour la FFF :

La mise en place d'opérations en lien avec les JO de Paris 2024.

Ludovic CETOJEVIC, responsable du Pôle Développement, est satisfait du déroulement de la saison notamment chez les filles. Quelques améliorations ou ajustements pourront être apportées mais « on va dans le bon sens ».

Par exemple, il semble important de dynamiser le Foot loisirs à 8, de caler à l'avance sur un calendrier commun des dates de Beach, de Foot en Marchant...

Le Secrétaire Général Rodolphe VIGREUX demande quels vont être les axes prioritaires de la FFF et de la LGEF concernant le développement du foot féminin.

Monsieur Fabien AZIL répond que l'objectif prioritaire était les Jeux Olympique mais qu'il a peu d'infos nouvelles sur le foot féminin.

Le Président Philippe Paulet souhaite la création d'un groupe de pilotage pour travailler sur l'organisation d'octobre rose et « les critères stadio pizza » (U14, U16, U18 pendant la période hivernale) pour connaître le budget alloué, la communication à mettre en place sur les manifestations.

Il souhaiterait également, et c'est une demande insistante de sa part pour toutes les commissions, qu'un vrai planning des manifestations soit établi dès le début de saison : beach, foot en marchant, féminines, arbitrage, formations...

Ainsi, tous les clubs ou curieux sauront dès le début de saison tout ce qui est organisé sur le territoire par le District sur toute la saison.

2/ COMMUNICATION

En préambule de ce chapitre, **le Président Philippe PAULET adresse toutes ses félicitations à Rodolphe VIGREUX, Secrétaire Général du District, pour toute la communication effectuée depuis plusieurs mois sur Facebook.** Une quantité et une qualité de travail exceptionnelles, unanimement appréciées dans le District, pour mettre en valeur le football aubois dans son ensemble à travers les manifestations couvertes sur les réseaux sociaux.

Eric RAYBAUDI a travaillé sur l'uniformisation et l'harmonisation visuelle de tous les textes du District (Règlement Intérieur, Règlements Particuliers, Statuts, ...) de manière que quand un licencié cherche une information, il tombe directement sur celle-ci, quel que soit le texte dans lequel il cherche. Il a également créé un sommaire pour faciliter toutes ces recherches.

Pour aller au bout de la démarche, il ne resterait plus qu'à établir un modèle pour tous les Procès-verbaux des Commissions du District et tous leurs courriers. Celui-ci serait transmis via le pôle administratif à toutes les secrétaires et Présidents de commissions pour harmonisation de toute la communication officielle de l'instance.

Toujours dans un soucis de communication extérieure, Eric RAYBAUDI soulève la question de l'identification du District et de ses membres lors de nos manifestations de grande ampleur pour lesquelles il n'est pas possible de disposer du car podium de la LGEF. L'idée avancée est d'investir dans un barnum personnalisé avec le logo du District. Eric Raybaudi récupère les devis et ce point fera l'objet d'une validation lors d'un Bureau de Comité Directeur à la rentrée.

Eric RAYBAUDI enchaîne avec la présentation de l'idée de Madame Hélyette RAYBAUDI, de mettre en place un plan de communication efficient afin d'éviter de mal communiquer ou de communiquer au mauvais moment. L'idée étant que toute la communication du District, quel que soit sa commission source, s'enchaîne au lieu qu'elle ne se superpose comme c'est le cas actuellement. Ainsi, cela permettrait également d'anticiper la communication de nos actions envers les clubs dans un soucis de meilleure efficacité. De plus, l'idée de rendre plus actuelles, plus attractives les pages du site internet est évoquée et méritera d'être creusée ultérieurement.

Enfin, toujours dans le cadre du plan de communication global proposé par Madame Hélyette RAYBAUDI, il est décidé d'instaurer une newsletter, comme cela se pratique à la FFF ou à la LGEF pour reprendre ou compléter les parutions du site. Jean-Marc PACHOLCZYK et Eric RAYBAUDI s'occupent de ce point ensemble pour une première parution à la rentrée de septembre. Il est décidé, afin de ne pas brûler les étapes, une diffusion d'une newsletter tous les deux mois dans un premier temps.

3/ POINT SUR LES REAMENAGEMENTS / EQUIPEMENTS / TRAVAUX DES LOCAUX

Les bureaux ont été réaménagés dans l'optique d'une organisation de travail optimale. Un déménagement est encore prévu début août en raison de travaux dans les locaux du Centre Sportif de l'Aube (changement des sols).

Le matériel de visio a été récemment changé sur consigne de la FFF. Aucune dérogation n'a été possible et la facture est de 5000€.

Eric RAYBAUDI demande de vérifier si les boîtes mails de notre compte Microsoft sont bien utiles et utilisées pour éviter de dépenser inutilement de l'argent.

Il conclut par son souhait de définir une politique de sauvegarde One Drive sur les PC des salariés afin d'éviter la perte d'informations majeures et importante en cas de problème. Il va réfléchir sur le sujet avec Jean-Marc PACHOLCZYK pour organiser cela afin de garantir la continuité de l'activité.

4/ POINT FINANCIER SUR LA SITUATION DES CLUBS AU 30/06/23

La parole est ensuite donnée à H. COTTRET :

Au 31/12/2022 tous les clubs étaient à jour et au 30/06/2023 la « dette », l'en cours des clubs s'élève à 80 000€.

Jean-Pierre LEFEBVRE informe le Comité Directeur qu'il a fait partir, avec l'aide de Cédric BOUGÉ, les relevés aux clubs la semaine dernière (date de recouvrement fixée au 16/07) et que certains ont déjà régularisé leur situation.

La priorité est rappelée par les Règlements Généraux de la FFF : tous les clubs qui accèdent à une division supérieure doivent s'acquitter de leur dû, sous peine de sanctions sportives.

Il est décidé l'envoi fin juillet d'un rappel du relevé avec comme date de règlement au 15 août puis en septembre d'une relance individualisée aux clubs toujours en infraction financière.

Le Secrétaire Général, Rodolphe VIGREUX, explique au Comité Directeur comment il est possible de vérifier la facturation aux clubs.

Pour conclure ce sujet, Hervé COTTRET demande de faire preuve davantage de réactivité financière (notamment sur les coupes). Il n'est parfois pas concevable d'attendre aussi longtemps pour générer des écritures comptables.

5/ TARIFS 2023 / 2024

Conformément à ses engagements de ne pas charger financièrement les clubs, le Président Philippe PAULET propose qu'aucune augmentation ne soit appliquée pour la saison 2023-2024 au titre des « tarifs applicables » qui plus est eu égard à l'environnement économique général des Clubs amené à se tendre notamment au niveau des frais de déplacements, de l'augmentation des prix des équipements, des produits de bouche... mais aussi à l'augmentation sensible des tarifs de LGEF et par conséquent de la quote-part imputable aux Districts.

A cet effet, le Comité Directeur ratifie le principe du gel des « Tarifs applicables » pour la saison 2023/2024.

Les nouveaux tarifs applicables validés par le Bureau du Comité Directeur du 12/06/23 figurent en Annexe 5 et 6 du présent Procès-Verbal.

Concernant le barème kilométrique des officiels, sur proposition de son Président, le Comité Directeur valide une augmentation 0.42€/km.

6/ DELEGATION DU POUVOIR DISCIPLINAIRE PAR LE COMITE DIRECTEUR A LA COMMISSION DES COMPETITIONS

Les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité d'approuver la délibération ci-après au titre de la saison 2023/2024 :

« Par dérogation à l'Article 3 de l'annexe 2 (règlement disciplinaire) de la F.F.F., le Comité Directeur délègue un pouvoir disciplinaire à la Commission des Compétitions sur les domaines administratifs et sportifs ci-dessous :

Fraude sur l'identité d'un joueur,

Falsification ou dissimulation au sens de l'Article 207 des Règlements Généraux,

Inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Cette dérogation n'enlève rien à l'obligation de disposer de 3 membres au moins, dont la majorité n'appartient pas au Conseil de Ligue ou à un Comité Directeur de District (restriction au niveau des élus) qui doivent être « minoritaires », pour siéger et délibérer valablement ».

7/ VALIDATION DU POUVOIR DU PRESIDENT A FAIRE APPEL NOMINATION D'UN INSTRUCTEUR SUPPLEANT

Le cas échéant, pour la saison 2023/2024, le Comité Directeur valide, comme d'ailleurs pour les saisons précédentes, la faculté offerte par les règlements en vigueur de permettre au Président du District d'interjeter appel à toute décision rendue par la Commission de Discipline en première instance. Cette faculté permet dès lors à la Commission d'Appel du District Aube de Football (configuration disciplinaire) de pouvoir prendre toute sanction d'un niveau supérieur à celle rendue en première instance en cas d'appel interjeté par l'instance départementale ce qui ne peut être le cas dans le cadre d'un simple appel d'un Club ou d'un Licencié.

En marge, et si besoin était de le rappeler, comme pour la saison 2022/2023, l'Instructeur principal en matière disciplinaire pour la saison à venir restera Jean Pierre LEFEBVRE et Cédric BOUGÉ deviendra Instructeur suppléant. Ces derniers, permanents de l'Association au sens social du terme, étant nommés pour la durée de la fin du mandat du Comité Directeur.

8/ RETOUR SUR LES FINALES DE COUPES JEUNES DU 17 JUIN 2023 A LUSIGNY

Le Comité Directeur fait part de sa satisfaction concernant le déroulement, globalement bon, des finales jeunes.

Seul le comportement de certains licenciés d'un club est évoqué. Le correspondant de ce club s'est déjà excusé auprès d'Éric RAYBAUDI et a tenu à présenter les excuses de son club car ce ne sont pas les valeurs prônées par celui-ci. Ensuite, le comportement d'un licencié particulier de ce club pose problème. Le cas échéant, un dossier peut être monté et transféré à la Commission de Discipline.

9/ RETOUR SUR LES FINALES DE COUPES SENIORS DES 24 ET 25 JUIN 2023 A SAINT JULIEN LES VILLAS

Le Comité Directeur fait part de sa satisfaction concernant le déroulement, également très bon, des finales seniors. Le gros point positif, remonté par les acteurs présents, réside dans la programmation en soirée le samedi de la finale de la Coupe de l'Aube seniors.

Eric RAYBAUDI souligne la nécessaire mobilisation plus importante des membres de la Commission des Compétitions.

Pour parfaire l'organisation, le Secrétaire Général, Rodolphe VIGREUX propose d'organiser, sur le principe de ce qui se pratique pour la finale de la Coupe de France par la FFF, une réunion préparatoire dès que l'on connaît l'identité des deux finalistes. Réunion à laquelle participera un représentant de la Commission des Compétitions, un représentant des délégués, un représentant des arbitres et un représentant de chaque club.

10/ RETOUR SUR LA JND DU 18 JUIN 2023 A DIENVILLE

Fabien AZIL et Eric RAYBAUDI sont globalement déçus du faible taux de participation mais **ils soulignent, comme l'ensemble des membres du Comité Directeur, la superbe organisation du club de Dienville** dirigée par son emblématique binôme Annie PARISOT / Patrick VEBER.

11/ POINT SUR LES RENOUVELLEMENTS / CANDIDATURES BENEVOLES POUR LES COMMISSIONS – SAISON 2023/2024

Le Président Philippe PAULET reprend la parole pour présenter les dernières arrivées de bénévoles au District.

Samuel GUINOT intègre la Commission des Compétitions.

Brigitte THIEBAULT et Gatien PIERROT intègrent la Commission de Discipline dont Hervé COTTRET, en application des Statuts et du Règlement Intérieur du district, prend la Présidence en qualité de Membre élu du Comité Directeur.

Carole MORAIS et Inès MARCHAL intègrent la Commission Jeunes plus spécifiquement le PEF.

Après échange avec le Pôle Jeune, une bénévole n'est pas reconduite.

12/ RETOUR SUR LA REUNION CLUBS DU 29 JUIN 2023 – NOUVEAUTES 2023/2024

Le Comité Directeur se félicite de la forte présence des clubs convoqués avec seulement deux absents (dont un nouveau club, convoqué mais certainement pas au courant des procédures).

Les relances effectuées ont porté leurs fruits et cela prouve que les clubs dans leur ensemble ont compris l'importance des messages qui ont été passés lors de cette soirée.

Fabien AZIL a présenté la nouvelle filière de formation des éducateurs et les changements de catégories chez les jeunes dans les championnats régionaux et leur impact sur nos championnats départementaux.

Eric RAYBAUDI a quant à lui présenté l'évolution numérique de la FFF ces derniers mois : du déploiement de FAL depuis mars 2023 aux nouveaux modules compétitions et Désignations des officiels. Ainsi qu'une présentation du tout nouveau Portail Bleu.

Reste donc au Comité Directeur à répondre dans les prochaines semaines aux questions suivantes :

- | | |
|-----------|--|
| Qui ? | Qui aura accès à Portail Bleu ? |
| Quoi ? | Quels accès donner aux modules ? |
| Comment ? | Définir des droits précis des utilisateurs |

13/ COMMISSIONS :

A) Commission des Jeunes

Eric RAYBAUDI dresse le bilan de l'activité de la Commission sur la saison :

- 1181 plateaux ou matchs U11 ou U13 (dont 74 annulés par les clubs, très bien car en nette diminution) avec 295 équipes participantes.
- 3562 licenciés au 30/04 soit 311 licenciés Foot animation de plus que la saison dernière à pareille époque. Là encore, très positif car le foot animation repart sur une bonne dynamique.
- Organisation du Festival U13 avec finale départementale le 1er avril.
- Journée de solidarité U11 organisée avec la SPA.
- JND le 18/05 à Dienville.

Le Challenge U7 / U9 a vu le FC Nogent terminé Vainqueur et les Municipaux, AGT, Vendevre, Torvilliers, Bar sur aube, Sporting, Marigny, Foot 2000 être récompensés.

Un seul point à corriger : cette saison, nous n'avons pas été en capacité d'organiser des rencontres en phase hivernale U11. Cela sera théoriquement corrigé la saison prochaine.

Les principales orientations de la saison 2023/2024:

- laisser plus de choix aux clubs pour rencontrer des clubs de leur choix.
- simplifier les documents administratifs
- arrêter la FMI et les matchs secs en U11
- laisser les U13 être gérés par la Commission des Compétitions

Enfin, Eric RAYBAUDI présente le budget prévisionnel de la saison qui est adopté sans aucune réserve.

B) Commission des Compétitions

Philippe PAULET reprecise le fonctionnement normal que doit reprendre le District à travers toutes ses commissions.

En effet, entre l'arrêt imposé par l'épidémie de Covid qui a impacté deux saisons et les départs de deux salariés la saison dernière, il a fallu faire preuve de souplesse et d'adaptabilité.

Il en profite pour remercier l'intégralité des bénévoles et des salariés qui ont œuvré ces deux dernières saisons dans des missions qui ne leur étaient pas spécialement dévolues.

De ce fait, Jean-Pierre LEFEBVRE, en tant que salarié, reprend à sa charge les compétitions en lien avec la Commission des Compétitions dans la gestion des calendriers, des compétitions...

De plus, d'après les Statuts et le Règlement Intérieur du District, le Président d'un certain nombre de Commissions doit être un membre élu du Comité Directeur.

Par conséquent, il est décidé qu'Aurelien PRIEUR prenne, en application des Règlements régissant le District Aube de Football et en sa qualité de Membre élu du Comité Directeur, la présidence de la Commission des Compétitions.

Il doit reformaliser la formation de la commission avec la composition d'un bureau avec un secrétaire qui travaillera prioritairement avec Jean-Pierre LEFEBVRE. Une proposition de la gestion des astreintes de l'hiver prochain devra être présentée pour le prochain comité directeur en s'appuyant sur celle déjà mise en place par le secrétaire général.

Il adresse à nouveau ses remerciements à Eric RAYBAUDI pour la qualité du travail effectué pendant la période de latence de la Présidence.

Jean-Pierre LEFEBVRE présente ensuite les calendriers qu'il a préparé. Par anticipation, Eric RAYBAUDI avait déjà travaillé également sur des calendriers. Suite au débat qui s'instaure au sein du Comité Directeur, il est décidé de laisser la Commission des Compétitions valider et proposer au Comité Directeur le calendrier qui leur semble le plus adapté pour la saison prochaine. Une réunion est prévue semaine prochaine pour débattre de cet ordre du jour.

A ce jour, le nombre d'engagements est assez faible alors que la date de fin d'engagement est prévue dimanche prochain 16 juillet. Il est prévu d'effectuer un mail de relance dans les prochains jours.

Eric RAYBAUDI présente un formulaire de matchs amicaux qu'il a actualisé.

Le Comité Directeur procède enfin à la validation des classements présentés par Jean-Pierre LEFEBVRE et prend connaissance que des appels ont été formulés par des clubs suite à la sortie de ceux-ci. Il restera attentif aux décisions que la Commission d'Appel lui fera parvenir.

C) Commission de l'Arbitrage

Le Comité Directeur prend connaissance et valide un certain nombre de documents parmi lesquels : une demande d'honorariat de Vincent GUICHETEAU et d'Erik GUILLET, les affectations arbitres 2023/2024, la liste des observateurs de la CDA 2023/2024 et le budget prévisionnel.

D) Commission des Délégués

Cédric BOUGÉ fait un retour sur la réunion bilan du 26 juin. Il se réjouit de la présence de Brigitte THIEBAULT qui nous informe que la saison écoulée elle est intervenue dans les clubs de L2 pour des réunions de recrutement de licenciées : joueuses, dirigeantes, arbitres, déléguées...

L'opération sera reconduite cette saison et le District pourra bénéficier de la présence de l'ESTAC en Ligue 2 pour organiser ce type d'opération.

Cédric BOUGÉ est dans l'attente de la date de la manifestation 2023/2024 pour programmer une opération en parallèle dans le District.

E) Commission Féminines - Féminisation

Ludovic CETOJEVIC et Madeleine DAVESNE reviennent sur la projection du film sur Marinette Pichon à laquelle ils représentaient le District et la LGEF.

Ludovic CETOJEVIC confirme la nécessité de fixer un calendrier de manifestations beach, foot en marchant.... Il communiquera ses dates rapidement.

Madeleine DAVESNE regrette l'absence d'arbitre féminine sur la finale féminine à 8 le 25 juin.

F) Commission Nouvelles Pratiques

Jean-Philippe HASS regrette l'absence réelle de Commission. Il va envoyer la liste de personnes susceptibles de s'investir à valider et développera avec Fabien.

G) Commission de Discipline

Hervé COTTRET souligne la nette amélioration des comportements sportifs sauf dans les compétitions de jeunes où les dossiers se sont multipliés cette saison.

Pour conclure, le Président Philippe PAULET informe le Comité Directeur qu'il a rendez-vous demain avec le substitut du procureur pour faire le point sur les derniers dossiers qui lui ont été transmis avant sa mutation.

Il communique également le problème rencontré avec la société Freecom suite au refus de poursuivre la convention. Le dossier est transmis à l'avocat du District pour suites à donner.

La prochaine Assemblée Générale se déroulera le mardi 31 octobre 2023.

L'Ordre du Jour étant terminé, le Président Philippe PAULET lève la séance à 22H15.

**Pour le Comité Directeur,
Le Président,
Philippe PAULET**

**Le Secrétaire Général
Rodolphe VIGREUX**

Annexe 1 – Classements Séniors Masculins et Féminine

DISTRICT AUBE

Calcul des classements d'une date*

Départemental 1 / D1		Poule Unique										17	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Chartreux 1	60	20	20	0	0	0	0	0	0	93	7	86
2	Morgendois 1	49	20	16	1	3	0	0	0	0	67	24	43
3	Torvilliers 1	41	20	13	2	5	0	0	0	0	62	29	33
4	Vendeuvre Dienville 1	31	20	9	5	6	0	1	0	0	49	31	18
5	Port Nogent 1	30	20	9	4	7	0	1	0	0	48	33	15
6	Trainel 1	29	20	9	3	8	0	1	0	0	29	40	-11
7	St Julien 2	21	20	6	3	11	0	0	0	0	21	51	-30
8	Essoyes 1	21	20	6	4	10	0	1	0	0	31	37	-6
9	Etoile Chapelaine 1	13	20	5	3	12	0	5	0	0	23	57	-34
10	St Meziery 3	5	20	1	3	15	1	0	0	0	5	67	-62
11	Tertre 1	-4	20	1	2	17	0	9	2	0	17	69	-52
12	Lusigny 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Départemental 2 / D2		Poule A1										286	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Romilly Cfc 11	64	24	20	4	0	0	0	0	0	125	16	109
2	Crenay 11	58	24	17	7	0	0	0	0	0	86	20	66
3	Marigny 11	35	24	9	8	7	0	0	0	0	38	46	-8
4	Rosieres 12	33	24	10	3	11	0	0	0	0	47	52	-5
5	Chesterfield 11	31	24	9	10	5	0	6	1	0	58	49	9
6	Droupt 11	31	24	8	8	8	0	1	0	0	37	43	-6
7	St Aubin 11	30	24	9	7	8	0	4	4	0	43	61	-18
8	Asofa 12	27	24	6	9	9	0	0	0	0	46	51	-5
9	Savieres 11	24	24	6	7	11	0	1	1	0	33	52	-19
10	Origny 11	21	24	7	2	13	2	0	0	0	38	68	-30
11	Conflans 11	18	24	6	1	16	1	0	0	0	39	69	-30
12	Aslo/Agt 1	15	24	4	3	17	0	0	0	0	30	82	-52
13	Malgache 12	12	24	7	5	10	2	12	1	0	50	67	-17

Départemental 2 / D2		Poule B1										287	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Foot2000/Esa 1	63	24	20	3	1	0	0	0	0	61	23	38
2	Port Chartreux 11	59	24	19	2	3	0	0	0	0	87	26	61
3	Esna 12	51	24	16	3	5	0	0	0	0	60	30	30
4	Vaudoise 12	41	24	12	5	7	0	0	0	0	82	39	43
5	Bar Sur Seine 12	38	24	12	2	10	0	0	0	0	58	59	-1
6	St Germain 11	35	24	10	5	9	0	0	0	0	52	41	11
7	Pays Orient 11	34	24	10	4	10	0	0	0	0	69	60	9
8	Bar Sur Aube 12	31	24	11	2	9	2	2	1	0	57	55	2
9	Ervy 11	31	24	9	5	10	0	1	0	0	49	43	6
10	Vaudes 11	21	24	7	1	15	1	0	0	0	34	54	-20
11	Fresnoy/Clerey 11	19	24	6	2	15	1	0	0	0	42	88	-46
12	Riceys 11	9	24	3	2	18	1	1	1	0	29	88	-59
13	Nord Est Aube 12	6	24	2	2	18	2	0	0	0	16	90	-74

Départemental 3 / D3		Poule A										20	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Pont Ste Marie 1	37	14	12	1	1	0	0	0	0	75	18	57
2	Nogent 3	32	14	10	2	2	0	0	0	0	51	26	25
3	Romilly Cfc 2	26	14	8	2	4	0	0	0	0	48	25	23
4	Vallant 2	25	14	8	1	5	0	0	0	0	30	26	4
5	Port Nogent 2	19	14	6	1	7	0	0	0	0	26	39	-13
6	Usc Nogent 1	7	14	4	0	10	0	5	0	0	28	53	-25
7	Trainel 2	7	14	2	1	11	0	0	0	0	14	53	-39
8	Morgendois 2	0	14	1	1	9	3	1	1	0	13	45	-32
9	Melda 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Départemental 3 / D3		Poule B										21	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Olym Chapelain 1	36	14	12	0	2	0	0	0	0	52	17	35
2	Racing Aube 1	31	14	10	1	3	0	0	0	0	56	20	36
3	Municipaux 2	25	14	8	2	3	1	0	0	0	36	23	13
4	Chartreux 2	20	14	6	2	6	0	0	0	0	34	47	-13
5	Torvilliers 2	19	14	6	2	6	0	1	1	0	34	42	-8
6	Ste Savine 1	12	14	4	7	1	2	5	0	0	28	25	3
7	Droupt 2	6	14	2	2	8	2	0	0	0	24	42	-18
8	Esna 3	-2	14	0	0	12	2	0	0	0	10	58	-48

Départemental 3 / D3		Poule C										22	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Chartreux 3	36	14	12	0	2	0	0	0	0	86	11	75
2	Sporting 1	34	14	11	1	2	0	0	0	0	54	11	43
3	Vendeuvre Dienville 2	28	14	9	2	3	0	1	1	0	42	27	15
4	Chaource 1	18	14	6	0	8	0	0	0	0	22	31	-9
5	Baroville 1	9	14	2	3	9	0	0	0	0	7	46	-39
6	Longsols/Charmont 1	8	14	2	3	8	1	0	0	0	15	43	-28
7	Essoyes 2	7	14	2	2	9	1	0	0	0	11	59	-48
8	Etoile Chapelaine 2	FG	14	6	1	3	4	0	0	0	22	31	-9
9	Tertre 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors 8 Feminiens - 1 / Unique		Poule Unique										285	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	St Julien Fem 1	67	24	22	1	1	0	0	0	0	124	6	118
2	Fcmt Fem 1	55	24	18	1	5	0	0	0	0	145	34	111
3	Ste Savine Fem 1	54	24	18	0	6	0	0	0	0	97	26	71
4	Morgendois 1	52	24	17	1	6	0	0	0	0	118	28	90
5	Essoyes Fem 1	50	24	16	2	6	0	0	0	0	139	42	97
6	Nogent/Trainel Fem 1	49	24	16	1	7	0	0	0	0	141	42	99
7	Bar Sur Aube Fem 1	37	24	12	1	11	0	0	0	0	75	74	1
8	Rsc Fem 1	29	24	10	1	11	2	0	0	0	90	65	25
9	Esna Fem 1	28	24	10	0	12	2	0	0	0	66	64	2
10	Asofa Fem 1	21	24	7	0	17	0	0	0	0	74	121	-47
11	Chaource Fem 1	10	24	4	0	18	2	0	0	0	40	160	-120
12	Marigny 1	1	24	1	1	19	3	0	0	0	15	258	-243
13	Barbery Fem 1	-1	24	0	1	21	2	0	0	0	16	220	-204

susceptibles d'évoluer en rapport avec d'éventuelles radiations, déclarations de non-activité des clubs en catégorie seniors décidées à l'orée de la saison 2023/2024, des fusions, des ententes/groupements seniors voire en fonction d'équipes qui ne se réengageraient pas. Les clubs, dont la situation serait alors amenée à changer, seront avertis.

Annexe 3 – Classements U18 – U16 – U14 – U13

U18 D1 Phase 2 / Phase 2		Poule Unique										275	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Nogent 22	18	8	6	0	2	0	0	0	0	18	8	10
2	Agt Aslo 38	17	8	5	2	1	0	0	0	0	24	10	14
3	Morgendois 38	16	8	5	1	2	0	0	0	0	15	13	2
4	Chartreux/Malgache 38	14	8	4	2	2	0	0	0	0	21	8	13
5	Bar Sur Aube 38	9	8	2	3	3	0	0	0	0	14	12	2
6	St Meziery 38	6	8	2	1	5	0	1	1	0	8	19	-11
7	Asofa/Marigny 38	6	8	2	2	2	2	0	0	0	13	18	-5
8	Nord Est Aubeois 38	4	8	2	0	4	2	0	0	0	20	27	-7
9	Rosieres 1	2	8	1	1	5	1	1	1	0	8	32	-24

U16 D1 Phase 2 / Phase 2		Poule D1										280	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Bar/Dien/Vend/Lus 36	20	9	6	2	1	0	0	0	0	35	13	22
2	Rosieres 22	17	9	6	0	3	0	1	1	0	36	27	9
3	St Meziery 36	17	9	5	2	2	0	0	0	0	23	12	11
4	Esna/St Etienne 36	16	9	5	1	3	0	0	0	0	28	22	6
5	Academy/Tertres 21	15	9	5	1	3	0	1	1	0	28	27	1
6	Asofa/Marigny 36	14	9	3	2	4	0	0	0	0	25	23	2
7	Melda 36	13	9	4	1	4	0	0	0	0	21	20	1
8	Nord Est Aubeois 36	7	9	2	1	6	0	0	0	0	26	30	-4
9	Agt Aslo 36	-3	9	3	0	6	0	12	1	0	19	24	-5
10	Ste Savine 21	FG	9	0	0	8	1	1	1	0	5	48	-43

U16 D1 Phase 2 / Phase 2		Poule D2										281	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Etoile Chapelaine 22	24	8	8	0	0	0	0	0	0	39	8	31
2	Romilly Cfc 36	21	8	7	0	1	0	0	0	0	52	11	41
3	Pont Ste Marie 36	15	8	5	0	3	0	0	0	0	51	24	27
4	Chartreux/Malgache 36	12	8	4	0	4	0	0	0	0	32	30	2
5	Foot2000/Creney/Tac 21	9	8	3	0	5	0	0	0	0	17	42	-25
6	Bar/Dien/Vend/Lus 22	8	8	3	0	4	1	0	0	0	28	33	-5
7	Bar Sur Aube 22	8	8	3	0	4	1	0	0	0	24	26	-2
8	Melda 22	2	8	1	0	6	1	0	0	0	11	66	-55
9	Agt Aslo 22	FG	8	2	0	5	1	1	1	0	12	26	-14

U14 D1 Phase 2 / Phase 2		Poule D1										282	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Romilly Cfc 34	21	8	7	0	1	0	0	0	0	33	15	18
2	Etoile Chapelaine 34	18	8	6	1	1	0	1	1	0	34	13	21
3	Lusigny 34	15	8	5	0	3	0	0	0	0	24	20	4
4	Bar/Dien/Vend 21	13	8	4	1	3	0	0	0	0	24	15	9
5	Vaudoise 14 22	11	8	4	0	4	0	1	1	0	13	19	-6
6	Torv/F2000/Creney 34	9	8	3	1	4	0	1	1	0	16	20	-4
7	Melda/Meziery 22	7	8	3	0	3	2	0	0	0	14	24	-10
8	Chartreux/Malgache 34	5	8	1	2	5	0	0	0	0	16	26	-10
9	Ste Savine 34	1	8	0	1	7	0	0	0	0	12	34	-22

U14 D1 Phase 2 / Phase 2		Poule D2										283	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Agt Aslo 34	21	8	7	0	1	0	0	0	0	63	10	53
2	Rosieres 22	20	8	7	0	1	0	1	1	0	29	8	21
3	Marigny-As ofa 21	9	8	3	1	3	1	0	0	0	19	19	0
4	Val De Seine 21	6	8	2	1	4	1	0	0	0	15	26	-11
5	Trainel 21	0	8	0	0	8	0	0	0	0	7	70	-63

U13 Interdistrict 10/52 / Interdistrict 10/52		Poule Unique										292	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Academy/Tertres 1	23	9	7	2	0	0	0	0	0	56	17	39
2	Municipaux 1	22	9	7	1	1	0	0	0	0	45	20	25
3	Estac 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	39	22	17
4	Nogent 1	14	9	4	2	3	0	0	0	0	42	29	13
5	Gpt Sud Haut-Marnais 13	13	9	4	1	4	0	0	0	0	25	20	5
6	Chaumont Fc 13	12	9	3	3	3	0	0	0	0	16	29	-13
7	Ent. Marne Rongeant 13	9	9	3	0	6	0	0	0	0	22	34	-12
8	Marnaval Sc 13	8	9	2	2	5	0	0	0	0	9	33	-24
9	Fcmt 1	8	9	2	2	5	0	0	0	0	19	30	-11
10	Ornel 13	1	9	0	1	8	0	0	0	0	6	45	-39

Annexe 4 – Accessions / Rétrogradations U18 – U16 – U14

Considérant les équipes de jeunes rétrogradées dans leur District respectif pour les équipes ayant évolué au cours de la saison 2022/2023 au niveau Ligue U18 R3 CA, U16 R3 CA, U14 R3 CA, U13 Interdistricts CA et ce conformément à l'article 8.1 des règlements des compétitions jeunes du DAF à l'issue de la saison 2022/2023,

La Commission prend acte que sont remises à disposition du District Aube de Football les équipes suivantes :

FCMT 18 / ST JULIEN 18 / TORVILLIERS-F2000 18 / VAUDOISE-VIREY 18 / ENT BAR-RICEYS-VENDEUVRE 18 / MORGENDOIS 16 / MUNICIPALUX 16 / BAR SUR AUBE 16 / NOGENT 16 / VAUDOISE-VIREY 16 / BAR SUR AUBE 14 / ROSIERES 14 / ST JULIEN 14 / ENT ESNA-ST ETIENNE 14 / MUNICIPALUX 13 / ESTAC 13 / NOGENT 13 / FCMT 13

Considérant le libre choix donné aux clubs d'engager ces équipes dans la même catégorie d'âge ou dans la catégorie d'âge supérieur (*mécanisme générationnel*) et toujours conformément à l'article 8.1 des règlements des compétitions jeunes du DAF,

Considérant la rétrogradation d'équipes de clubs ayant potentiellement des équipes déjà engagées dans les niveaux District,

Considérant la constitution de poules par niveau pour les U13, U14, U16 et U18 à venir,

Par conséquent, la Commission des Compétitions décide, eu égard à toutes les considérations et facultés existantes, de surseoir à la constitution dès à présent des poules U14-U16-U18 saison 2023/2024 et ce afin de ne retenir que les engagements définitifs des équipes à l'issue de la date butoir (*30/07 niveau D1 - 13/08 autres niveaux*) et ce pour l'ensemble des différentes catégories de District. Après l'engagement au niveau D1 des équipes rétrogradées des différents niveaux Ligues (*équipes prioritaires de fait*), les équipes les mieux classées à l'issue de la 2ème phase saison 2022/2023 en D1 complèteront les places vacantes dans les poules de D1 au titre de la 1ère phase de la saison 2023/2024 et ce dans la limite de 10 équipes par poule conformément à l'article 8.1 des règlements des compétitions jeunes du DAF.

Annexe 5 – Tarifs Applicables Foot Animation

District Aube de Football

Tarifs applicables

Foot Animation (U7-U9-U11)

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Mise à jour	10/07/2023
Validation	Comité Directeur du 10/07/2023
Saison d'application	2023-2024
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

Pour tous les cas non prévus dans la présente liste, application du tarif général du District, de la LGEF, à défaut tarif FFF

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

CODE	LIBELLÉ	TARIF
910	Retard de transmission via FAL (<i>au-delà du mercredi suivant le plateau</i>)	15 €
920	Absence de transmission via FAL (<i>après 1 relance</i>)	30 €
930	Absence dirigeant / signature dirigeant	6 €
23	Absence n° licence / nom / prénom	10 €
940	Feuille de licences non fournie le jour du plateau	50 €
27	Joueur non licencié à la date du plateau / match	50 €
29	Dirigeant non licencié à la date du plateau / match	50 €
31	Feuille de match illisible / non conforme	50 €
34	Abandon de terrain par une équipe	35 €
38	Dirigeant, joueur, suspendu pratiquant ou exerçant une fonction officielle	15 €
40	Confirmation de réserves ou réclamation d'après-match	40 €
41	Frais de dossiers, droit d'appel (affaires sportives)	100 €
42	Frais de dossiers d'appel (discipline)	150 €
44	Amende pour absence non excusée à une convocation	100 €
46	Amende pour non réponse à un courrier officiel après 10 jours	30 €
50	Amende pour fraude constatée (minimum)	100 €
60	Licence dirigeant manquante (par licence) état au 31/10 de la saison - articles 30 et 218 des RG de la FFF	36 €
61	Demande de changement date, heure, lieu d'une rencontre – Hors délai Gratuit jusqu'à J-3	25 €
62	1er forfait (<i>par période</i>)	11,50 €
63	2ème forfait (<i>par période</i>)	15 €
64	3ème forfait (<i>par période</i>)	22,50 €
65	Forfait général - match aller - match retour . avant les 3 dernières journées . dans les 3 dernières journées	30 € 40 € 50 €
67	Autorisation tournoi	10 €
68	Amende pour tournoi organisé sans autorisation + acquittement du droit	45 €
69	Club ayant déclaré forfait et organisant une Coupe, un tournoi, un challenge, un match amical	55 €
70	Absence sur un plateau sans prévenir	50 €
71	Absence de compte-rendu plateau	25 €
72	Absence à une réunion plénière (sur convocation)	10 €
73	Indemnité forfaitaire de déplacement / par équipe / reversée club visiteur	25 €
950	Annulation organisation plateau U7/U9 hors délai (sauf météo / validé CJ)	50 €
960	Absence de +25% des équipes sur la JND	150 €

Annexe 6 – Tarifs Applicables Foot à 11 (Hors Foot Animation)

District Aube de Football

Tarifs applicables

(sauf U7-U9-U11)

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Mise à jour	10/07/2023
Validation	Comité Directeur du 10/07/2023
Saison d'application	2023-2024
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

Pour tous les cas non prévus dans la présente liste, application du tarif de la LGEF ou à défaut FFF

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

CODE	LIBELLÉ	TARIF
10	Feuille de match ou annexe non fournie ou non officielle	3 €
12	Absence ou mauvaise étiquette match	5 €
13	Retard dans l'envoi de la feuille de match : moins de 8 jours	10 €
14	Retard dans l'envoi de la feuille de match : plus de 8 jours	20 €
15	Feuille de match non parvenue après 2 mois	30 €
16	Absence de réponse à une demande de copie de feuille de match (10 jours après la date de la demande)	15 €
17	Absence arbitre, arbitre assistant	5 €
18	Absence nom prénom du capitaine ou du dirigeant responsable	5 €
20	Interversion des équipes sur la feuille de match	5 €
21	Résultat inversé sur la feuille de match : à chaque club et à l'arbitre	5 €
22	Absence délégué, dirigeant, accompagnateur	6 €
23	Absence n° licence ou pièce d'identité (joueur ou dirigeant licencié)	3 €
24	Absence brassard capitaine	5 €
25	Absence brassard délégué	5 €
26	Non présentation de licence (joueur ou dirigeant)	10 €
27	Joueur non licencié à la date du match	18 €
28	Joueur non qualifié à la date du match	9 €
29	Dirigeant non licencié à la date du match	10 €
30	Licence non validée à la date du match (joueur ou dirigeant)	9 €
31	Feuille de match illisible ou incomplète	9 €
32	Feuille de match non signée/clôturée FMI (arbitre, capit., dirigeant)	50 €
33	Inscription non autorisée sur la feuille de match ou son annexe	15 €
34	Abandon de terrain par une équipe	35 €
35	Equipement joueur (mauvaise numérotation maillot)	8 €
36	Non transmission des résultats sur Internet par envois FMI dans les délais	50 €
38	Dirigeant, joueur, suspendu pratiquant ou exerçant une fonction officielle	15 €
39	Ouverture d'un dossier administratif sur FM (hors discipline)	30 €
40	Confirmation de réserves ou réclamation d'après-match	40 €
41	Frais de dossiers, droit d'appel (affaires sportives)	100 €
42	Frais de dossiers d'appel (discipline)	150 €
44	Amende pour absence non excusée à une convocation	100 €
46	Amende pour non réponse à un courrier officiel après 10 jours	30 €
48	Visite ou Contrôle des installations	15 €
49	Frais de relance "relevé impayé" par courrier recommandé AR	10 €
50	Amende pour fraude constatée (minimum)	100 €
52	Feuille éthique non renvoyée	10 €
53	Amende pour non utilisation FMI	100 €

CODE	LIBELLÉ	TARIF
54	Absence d'observation d'après match par l'arbitre	10 €
55	Rapport circonstancié de l'arbitre non envoyé ou hors délais	10 €
60	Licence dirigeant manquante (par licence) état au 31/10 de la saison - articles 30 et 218 des RG de la FFF	36 €
61	Demande de changement date, heure, lieu d'une rencontre - Plus de 30 jours à l'avance - Entre 15 jours et 30 jours - Entre 15 et 8 jours - Hors délai <i>Catégorie U18/U16/U14/U13 = moitié du tarif</i>	Gratuit 20 € 30 € 50 €
62	1er forfait <i>Catégorie U18/U16/U14/U13 = moitié du tarif</i>	23 €
63	2ème forfait <i>Catégorie U18/U16/U14/U13 = moitié du tarif</i>	30 €
64	3ème forfait <i>Catégorie U18/U16/U14/U13 = moitié du tarif</i>	45 €
65	Forfait général - match aller - match retour . avant les 3 dernières journées . dans les 3 dernières journées <i>Catégorie U18/U16/U14/U13 = moitié du tarif</i>	60 € 80 € 100 €
	Discipline : Frais forfaitaires de procédure 1er avertissement 2ème avertissement 3ème avertissement ou carton rouge	10 € 20 € 40 €
66	Indemnité forfaitaire d'organisation (versée par l'équipe visiteuse déclarant forfait, au club recevant)	30 €
67	Autorisation tournoi	10 €
68	Amende pour tournoi organisé sans autorisation + acquittement du droit	45 €
69	Club ayant déclaré forfait et organisant une Coupe, un tournoi, un challenge, un match amical	55 €
72	Absence à une réunion plénière (sur convocation)	10 €

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

CODE	LIBELLÉ	TARIF
	Article 10 des statuts du District, Club absent à une Assemblée Générale	300 €

COTISATIONS DISTRICT

CODE	LIBELLÉ	TARIF
	Ligue 1 & Ligue 2	1 500 €
	National 1 – 2 – 3	1 100 €
	R1	430 €
	R2	370 €
	R3	290 €
	D1 & D2	165 €
	D3	130 €
	Féminines	130 €
	Hors championnat & Foot Loisir	45 €
	Clubs uniquement à Équipes Jeunes	30 €

ENGAGEMENTS COMPÉTITIONS DISTRICT

CODE	LIBELLÉ	TARIF
	Championnats D1 / D2 / D3	55 €
	Coupes et Challenges Seniors	50 €
	Championnats U18 / U16 / U14	40 €
	Championnats à 8	25 €